

MAIRIE DE DOMARIN

DELIBERATION n° 42/2026

Le huit juin deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune de DOMARIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel MILLARDET, Maire.

Date de convocation : 01 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Adoptée à l'unanimité

PRESENTS : L. MILLARDET, A. GARNIER, J. REYNAUD, A. RIGHINI, X. MOIROUD, V. BRESSAUD, C. GOY, S. GUINET, N. HUVET, G. MAMY, S. MECHRIR, A. PICARD-MASI, M. PRADELS, E. ROZIER, V. CABANEL, C. GAGEY, S. LERMIGEAUX-BARBERET, A. STEINMETZ,

POUVOIR : JP. MARTINAK à S. MECHRIR

SECRETAIRE DE SEANCE : Xavier MOIROUD

OBJET : FINANCES - Emprunt Acquisition tènement BLUTEAU

Le Conseil Municipal a décidé d'acquérir le tènement BLUTEAU.

Le montant de cette acquisition est de 205 592 €, frais de notaire compris.

Après consultation de 4 établissements financiers, Monsieur le Maire propose de recourir à l'emprunt pour un montant de 206 000 €.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide de financer l'acquisition du tènement BLUTEAU en contractant auprès du Crédit Mutuel un emprunt d'un montant de 206 000 € (Deux cent six mille euros) au taux fixe de 3,70 % sur une durée de 10 ans (120 mois). Les échéances sont trimestrielles et d'un montant de 6 184,88 €.

Les frais de dossier s'élèvent à 206 €. Le remboursement anticipé est possible, moyennant le versement d'une indemnité de 5 % du montant du capital remboursé par anticipation.

Autorise le Maire à signer le contrat dont la proposition est annexée à la présente.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Le Maire,
Lionel MILLARDET



Transmise en Sous-Préfecture le 11 juin 2026